

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

13 AVRIL 2023

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Vœu du Groupe Audace
pour Saint-Germain**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 14 avril 2023
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 14 avril 2023
et qu'il est donc exécutoire.

Le 14 avril 2023

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINCUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt trois, le 13 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 6 avril deux mille vingt trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT*, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

*Monsieur de BEAULAINCOURT arrive au dossier 23 B 08

Avait donné procuration :

Monsieur BASSINE à Madame MACE
Madame GRANDPIERRE à Monsieur SAUDO

Secrétaire de séance :

Monsieur MILOUTINOVITCH

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20230413-23-B-26-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023

N° DE DOSSIER : 23 B 26 (vœu)

OBJET : VŒU DU GROUPE AUDACE POUR SAINT-GERMAIN

RAPPORTEUR :

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Vœu présenté par le Groupe Audace pour Saint-Germain :

Notre ville est aujourd'hui jumelée avec deux communes allemandes (Aschaffenburg et Schwelm), une commune écossaise (Ayr), une commune américaine (Winchester) et une commune polonaise (Konstancin-Jeziorna). Nous étions aussi jumelés avec la ville marocaine de Temara. Ce jumelage est hélas caduc en raison des tribulations politiques de cette commune – tribulations qui ne nous font pas oublier nos liens avec le peuple marocain, pas plus que la fierté de notre histoire avec la 2^e DB.

Aujourd'hui, Saint-Germain ne dispose donc plus d'aucun jumelage avec une ville extra-occidentale. Ville royale, elle est pourtant liée à l'un des pays d'Orient les plus chers au cœur des Français : le Liban. Saint Louis, né à quelques kilomètres d'ici, n'a-t-il pas écrit selon Lamartine dans son *Voyage en Orient* (1841) : « Nous sommes persuadé que cette nation, que nous trouvons établie sous le nom de saint Maron, est une partie de la nation française, car son amitié pour les Français ressemble à l'amitié que les Français se portent entre eux. [...] Quant à nous et à ceux qui nous succéderont sur le trône de France, nous promettons de vous donner, à vous et à votre peuple, protection comme aux Français eux-mêmes, et de faire constamment ce qui sera nécessaire pour votre bonheur. » ?

Monsieur le Maire, lors de vos vœux du 14 janvier, vous avez rappelé l'attachement des Saint-Germainois aux chrétiens d'Orient. Vous avez aussi plaidé pour les jumelages municipaux et rappelé qu'ils n'étaient pas « désuets ». De fait, ils sont un signe d'amitié entre les peuples et demeurent un formidable outil de coopération – notamment éducative – et d'aide au développement.

Le groupe Audace pour Saint-Germain vous prend au mot aujourd'hui en proposant au conseil municipal la signature d'une convention de jumelage avec une commune libanaise.

Parmi les communes libanaises de moins de 50 000 habitants qui ne sont encore jumelées avec aucune ville française, nous en avons retenu trois, toutes situées à moins de 50 kilomètres de Beyrouth. Beiteddine, Baakline et Mazraat el-Chouf se trouvent dans le district du Chouf – dans ce Mont-Liban éloigné à la fois des frontières d'Israël et de la Syrie. Beiteddine et Baakline sont majoritairement peuplées de chrétiens, Mazraat el-Chouf compte davantage de druzes. Il n'y a plus de heurts entre les communautés dans le Chouf.

Baakline est la ville natale de Fakhreddine II qui au XVI^e et XVII^e siècles travaillait déjà à cette bonne entente. Précurseur du Liban moderne, il correspondait avec Louis XIII.

Beiteddine fut la première capitale de l'émirat du Mont-Liban sous le prince Béchir Chéhab II. Il y édifia un palais qui est aujourd'hui la résidence d'été du président de la République libanaise. La commune compte 9 500 habitants, principalement maronites et druzes.

Ce sont ces trois communes que nous proposons donc au conseil municipal – en particulier Beiteddine en raison de ses points communs avec Saint-Germain : passé princier, patrimoine bâti, présence d'un festival de musique.

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les Conseillers municipaux, c'est aujourd'hui le 48^e anniversaire, jour pour jour, du déclenchement de la guerre du Liban. Le présent vœu propose la signature d'une convention de jumelage avec une commune de ce pays. Ce serait un témoignage d'attachement à un peuple touché par une crise économique, politique et démographique d'ampleur, et à qui Saint-Germain a déjà apporté un soutien financier à la suite de l'explosion du port de Beyrouth le 4 août 2020. C'est aussi une occasion pour notre ville internationale de s'ouvrir à d'autres horizons caritatifs, éducatifs et culturels. Nous espérons donc que vous accueillerez favorablement une proposition fédératrice.

Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article 20 du Règlement intérieur de l'Assemblée, il est proposé au Conseil Municipal de renvoyer l'étude de ce vœu en commission « services à la population ».

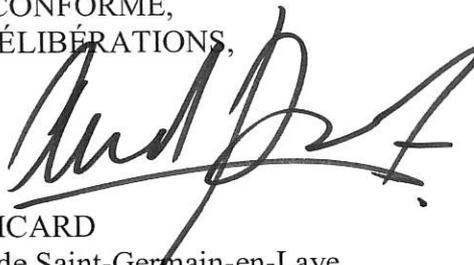
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du vœu du Groupe Audace pour Saint-Germain qui précède et en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

RENVOIE l'étude de ce vœu en commission « services à la population ».

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye